

Compte rendu

Réunion du Conseil Municipal du

12 avril 2021

Visé par M. le Maire le : /04/2021

Le 12 avril 2021 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet : fixation des taux des taxes directes locales

Compte tenu :

- de la situation économique générale, liée entre autres à la situation sanitaire (COVID 19),
- du besoin de financement du budget 2021,

le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des contributions directes pour l'année 2021, soit : taxe foncière bâti : 37.07 % (dont taux départemental 2020 : 21.90%) ; taxe foncière non bâti : 76.14%

Objet : vote du budget 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 741 975 € avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de 182 825 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 685 426.75 €. Les opérations nouvelles seront financées par les fonds propres de la commune (pas de recourt à l'emprunt).

Objet : lotissement Les Cuminaux : présentation du projet de découpage des lots

Compte tenu :

- de la surface à aménager,
- de la configuration des parcelles,
- des règles fixées par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme,
- des attentes des potentiels acquéreurs,

le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet d'aménagement (10 lots) du futur lotissement Les Cuminaux proposé par le cabinet AB2R et présenté par le Maire.

Objet : vente de biens privés de la Commune

Compte tenu :

- de la procédure ayant constaté la vacance des immeubles issus de la succession GENTE puis leur incorporation dans le domaine privé de la commune
 - de l'absence d'intérêt spécifique pour la commune
 - de la surface à céder
 - de la faible valeur agricole des terres (prés ou pâtures, voire landes)
 - de l'exploitation de ces terres par Monsieur PAYS, et avant lui son père, depuis de très nombreuses années sans discontinuité et en ayant pris en charge la taxe foncière (TFNB)
- le Conseil Municipal décide de céder à Monsieur Bernard PAYS, domicilié au village de DOLAISON, les parcelles issues de la succession vacante GENTE Pierre Auguste, à savoir :

Section	N° parcelle
A	56, 70, 216, 228, 230, 242, 1046
B	1200

Le Conseil fixe le prix de cession à 500.00 €.

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir à la signature de l'acte de vente et de toutes pièces liées à cette affaire.

Objet : devenir des parcelles cadastrées B n°1365 et 1366 (succession GENTE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux demandes émanant de particuliers d'acquisition des parcelles cadastrées section B n°1365 et 1366, sises dans le village d'EYCENAC, issues de la succession vacante GENTE.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire procéder à la sécurisation et au nettoyage de ces 2 parcelles. Leur éventuel aménagement fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion du Conseil.